



Nous créons un nouveau système de gouvernance pour le régime de retraite

Démocratique ? Paritaire ?

NON !

Le contraire aurait été étonnant... Comment ça fonctionne alors ?

Le président du comité est nommé par E. Macron

Ils sont nommés par qui ces experts indépendants ?

Un comité d'experts indépendants fait des rapports pour la Caisse de Retraite Universelle (CRU)

Peut modifier certains paramètres (âge d'équilibre, valeur du point...)

Conseil d'Administration paritaire (CA) (organisations syndicales et patronales de la CRU)

Comme ils veulent ?

NAN !

Le Parlement surveille peut-être ?

NAN !

C'est le gouvernement qui a la main

S'il est OK avec les modifications du CA, il les acte par décret

RÈGLE D'OR *

Proposer des modifications sur les points les plus importants (âge légal de départ à la retraite, mécanisme de solidarité)

Et là le Parlement intervient quand même ?

OUI ! Ça aurait été un peu gros, sinon...

Et le CA et le Parlement sont libres ?

NON !

S'il n'est pas d'accord, elles sont oubliées